

**Plan général – « Stationnement en alternance » PROPOSÉ – Secteur de la Cité**



**Légende :**

- : Stationnement interdit existant (en tout temps).
- : Stationnement permis proposé le :  
Lundi – Mercredi – Vendredi – Dimanche (du 1er décembre au 30 mars entre minuit et 7h).
- : Stationnement permis proposé le :  
Mardi – Jeudi – Samedi (du 1er décembre au 30 mars entre minuit et 7h).
- : Stationnement permis proposé le :  
Lundi- Mercredi-Vendredi et Dimanche (du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars entre minuit et 7h00)  
Et  
Stationnement interdit proposé le :  
Mardi- Jeudi-Samedi entre 7h00 et 17h00.
- : Stationnement permis proposé le :  
Mardi-Jeudi-Samedi (du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars entre minuit et 7h00)  
Et  
Stationnement interdit proposé le :  
Lundi-Mercredi-Vendredi et Dimanche entre 7h00 et 17h00.